

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE GESTION DES DECHETS MENAGERS**



Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Le service public de gestion des déchets.....	4
2.1	Au service des habitants de 33 communes.....	4
2.2	Une organisation du Smidom représentative du territoire.....	6
2.3	Des effectifs ajustés aux missions	6
3	La prévention	7
3.1	Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets	7
3.2	La valorisation des biodéchets	7
3.3	La valorisation des déchets verts	8
3.4	Economie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets	9
3.5	La prévention de la toxicité des déchets.....	9
3.6	La reprise des animations terrain.....	10
3.7	Remplacement d'un véhicule diesel par un véhicule électrique	10
4	La collecte des ordures ménagères résiduelles	11
4.1	Des moyens de collecte adaptés aux spécificités du territoire	11
4.1.1	Deux principes de tarifications, deux modes de collecte.....	11
4.1.2	Collecte une semaine sur deux en porte-à-porte.....	11
4.1.3	Evolution de la collecte ordures ménagères en apport volontaire.....	12
4.2	La redevance incitative, un outil de communication	12
4.3	Un tonnage d'ordures ménagères impacté par la crise sanitaire et la collecte de Messimy et Chaleins	13
4.4	Deux syndicats de traitement – deux modes de traitement des ordures ménagères résiduelles	14
5	La collecte sélective	15
5.1	L'apport volontaire, un dispositif de précollecte adapté au territoire rural / semi rural 15	
5.2	La collecte sur les points d'apport volontaire	16
5.2.1	Les emballages ménagers	16
5.2.2	Les Journaux Revues Magazines et le verre.....	16
5.3	Des performances de tri qui conservent une marge de progrès	16
5.3.1	Emballages, Journaux Revues Magazines et verre.....	16
5.4	Textiles, Linges et Chaussures (TLC)	18
5.5	Trier c'est très bien, bien trier c'est mieux	19
5.6	Les dépôts sauvages perdurent. Amendes et vidéo surveillance se développent.....	20
6	Les déchèteries	22
6.1	Un service de qualité pour les usagers	22
6.1.1	Une gestion des déchèteries sous traitée	22
6.1.2	Horaires d'ouverture des 4 déchèteries - Un accès libre aux particuliers.....	22
6.1.3	Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée	23

6.2	Nombre de passages en baisse	23
6.3	Des tonnages collectés en hausse.....	23
6.4	Récapitulatif des filières de valorisation	25
7	Données financières	26
7.1	Financement du service	26
7.2	Des dépenses de fonctionnement stabilisées malgré des tonnages de déchets en hausse 26	
7.3	Les investissements	27
8	Synthèse	28

1 INTRODUCTION

L'année 2020 restera pour les générations actuelles, une année sans précédent du fait de la crise sanitaire vécue sur l'ensemble du territoire national.

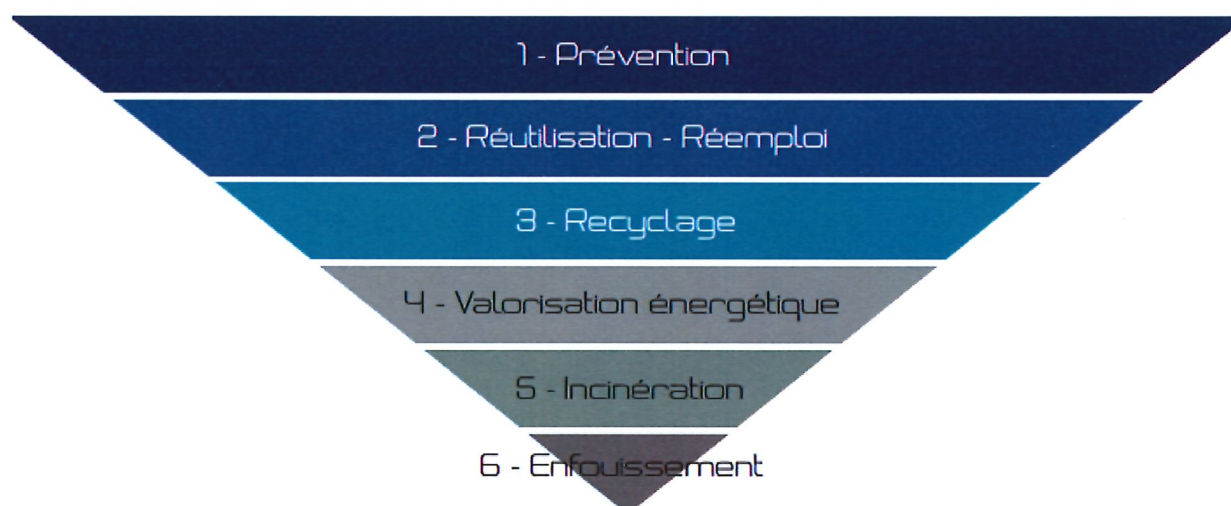
A l'échelle du SMIDOM Veyle Saône, les périodes de confinements ont impacté les flux migratoires domicile - travail et de fait, les fréquences et quantités de dépôts des différents flux ordures ménagères, collectes sélectives, déchèteries mais également conduit à une recrudescence des dépôts sauvages.

La satisfaction du service déchets restera d'avoir réussi à maintenir la totalité des collectes ordures ménagères et des collectes d'emballages recyclables assurées en régie par les agents techniques du SMIDOM Veyle Saône.

Le service n'a pu être maintenu au niveau des déchèteries du fait de la fermeture des sites de recyclage. Leur réouverture a été engagée sans délai en fonction de la disponibilité des exutoires et de leur capacité de fonctionnement.

Le présent rapport annuel, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, reste comme pour les années antérieures établi dans le respect de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités, créé par la loi n°2015-992 du 17 août.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication à destination des usagers. Il retrace ainsi l'activité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés construite dans l'objectif de gérer les déchets selon les priorités suivantes :



2 LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

2.1 Au service des habitants de 33 communes

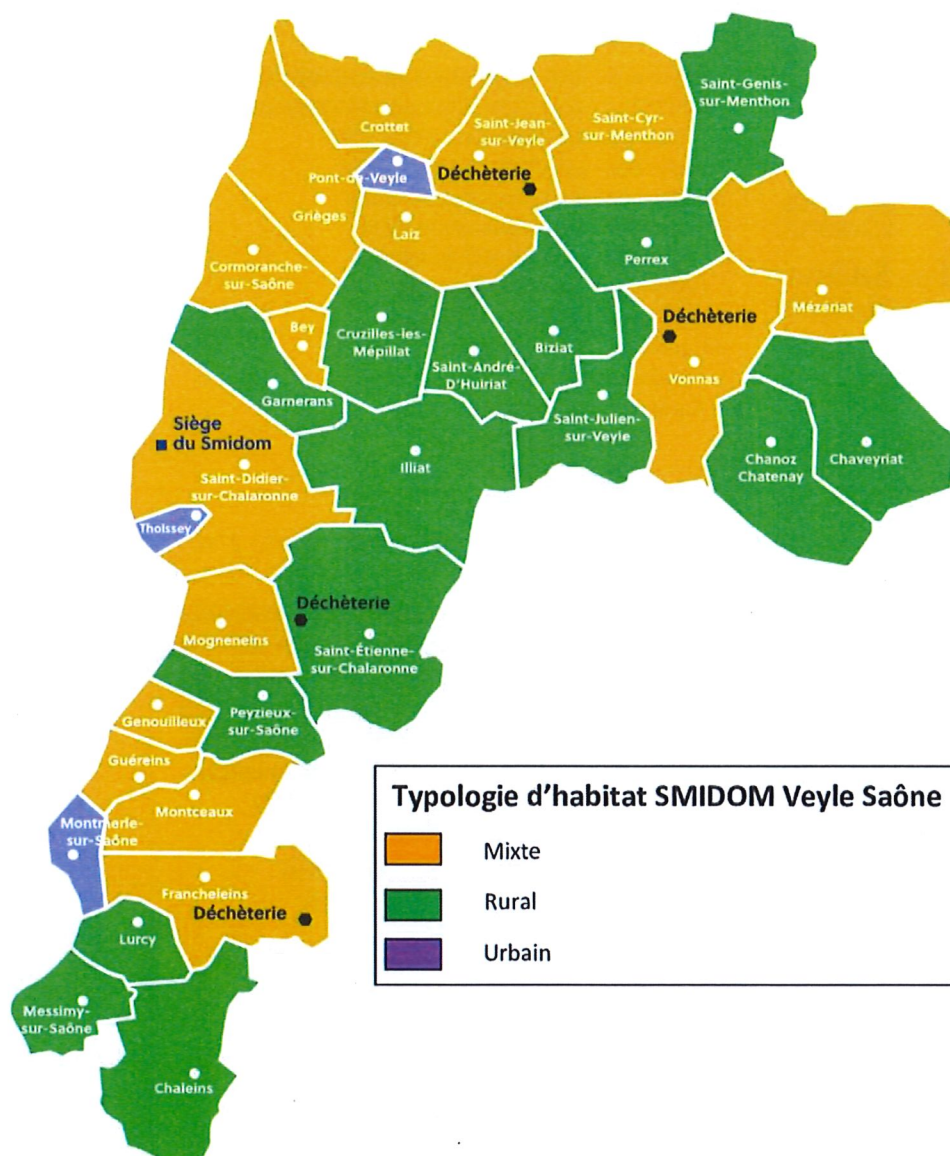
En 2020, le Smidom Veyle Saône a collecté les « déchets ménagers et assimilés » sur un territoire de 33 communes et un peu plus de 44 000 habitants.

Le terme « assimilés » désigne les déchets produits par les entreprises et administrations de même nature et en même quantité que ceux des ménages.

Chiffres clés 2020

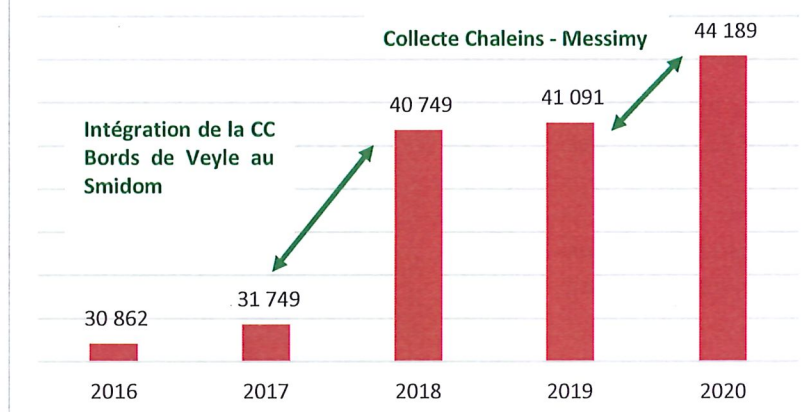
- 33 communes
- 44 189 habitants*
- Plus de 18 300 foyers ou assimilés (dont environ 1 200 Messimy et Chaleins)

Carte du territoire collecté au 01/01/2020



(* Population légale 1^{er} janvier 2021)

Evolution du territoire Smidom en nombre d'habitants



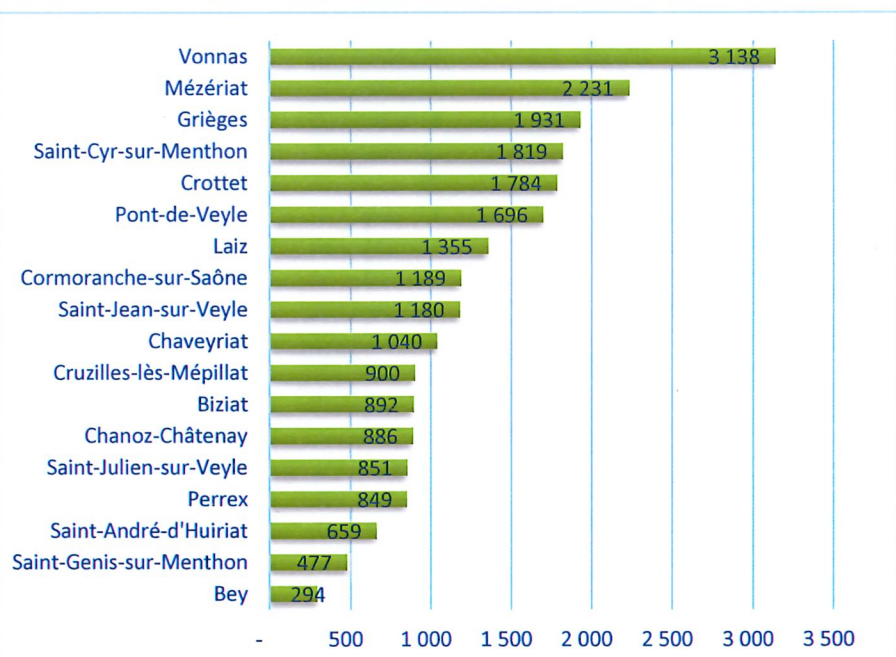
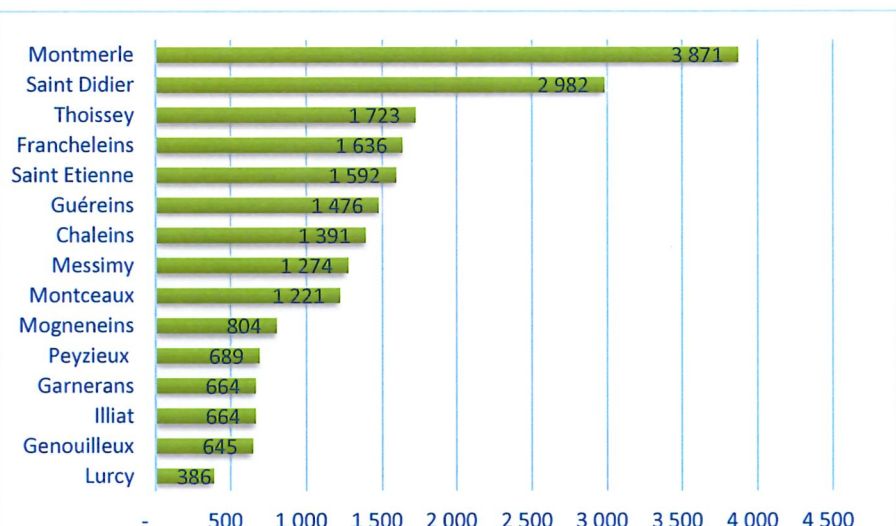
Le paysage mixte à dominante rurale est organisé autour de trois communes à densité urbaine :

- Montmerle-sur-Saône,
- Thoissey,
- Pont-de-Veyle.

Elles concentrent toutes les trois la majorité des 17 % d'habitat collectif du territoire.

L'évolution annuelle de la population proche de 1 % à périmètre constant, confirme l'attractivité du territoire.

Population légale 2021 (Recensement 2018) par commune des deux communautés de communes adhérentes :



2.2 Une organisation du Smidom représentative du territoire

Les décisions relatives à l'activité du Smidom font l'objet de délibérations votées par le Comité Syndical sur proposition du Bureau qui constitue l'exécutif. En 2020, ce sont ainsi 36 délibérations qui ont été prises.

Le Comité Syndical compte 31 conseillers titulaires et 31 conseillers suppléants, soit 2 représentants par commune. Les représentants des communes de Messimy-sur-Saône et Chaleins n'intégreront le Comité Syndical qu'à compter du premier janvier 2022.

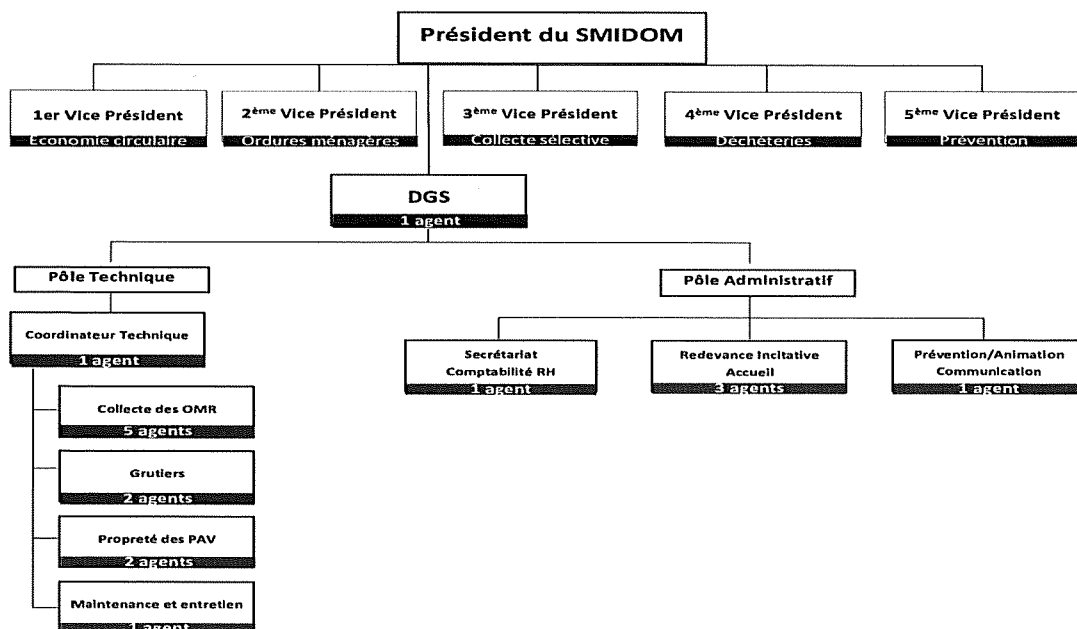
Au titre de la mandature 2020 - 2026, un nouveau Bureau composé comme suit a été élu lors du comité syndical du 26 juin :

- Président :** M. FERRE Paul, (Commune de Thoissey) ;
- Vice-Présidents :** M. DUPUIT Guy (Commune de Mézériat), 1er Vice-Président, en charge de l'économie circulaire ;
M. VIOT Dominique (Commune de Garnerans), 2ème Vice-Président, en charge de la collecte des ordures ménagères ;
M. PALLOT Jacques (Commune de Cormoranche sur Saône), 3ème Vice-Président, en charge de la collecte sélective ;
M. LUX Jean-Michel (Commune de Francheleins), 4ème Vice-Président, en charge des déchèteries ;
Mme BIGOT Agnès (Commune de Cruzilles les Mèpillat), 5ème Vice-Présidente, en charge de la prévention ;
- Membres :** M. AGATY Guillaume (Commune de Biziat) ;
M. ALBAN Bernard (Commune de Montmerle sur Saône) ;
M. AUBLANC Jean-Claude (Commune de Pont de Veyle) ;
M. DUBOST Michel (Commune de Saint André d'Huiriat) ;
M. PEIGNE Benoit (Commune de Saint Didier sur Chalaronne) ;
M. JACQUET Claude (Commune de Chaveyriat) ;
M. VARVIER Serge (Commune de Saint Etienne sur Chalaronne).

2.3 Des effectifs ajustés aux missions

Pour assurer ses missions, le Smidom intervient soit en régie, soit par l'intermédiaire de prestataires privés retenus après appel d'offres lancés en application du Code des Marchés Publics.

En 2020, le service public de prévention et de gestion des déchets du Smidom est constitué de 17 postes, selon l'organigramme ci-dessous (Non comptés 2 personnels en détachement ou en longue maladie) :



3 LA PREVENTION

Les lois Grenelle de l'Environnement et Transition Energétique pour une Croissance Verte (2009) et plus récemment la loi AGECL (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire – 2020) fixent des objectifs nationaux de réduction des déchets.

La prévention et l'économie circulaire sont maintenant des priorités de la politique nationale de gestion des déchets ménagers et par conséquent du Smidom.

3.1 Des documents de sensibilisation à la réduction des déchets

- L'autocollant « STOP PUB » est proposé gratuitement par le Smidom à chacun de ses usagers.

Apposer aujourd'hui sur 30% des boîtes aux lettres de notre territoire, il permet d'éviter annuellement une distribution moyenne de 27 kg de papier par foyer.



- Un numéro 5 du « MAG » a été édité en 2020.



Ce magazine contient des informations sur la redevance incitative, le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source.

Accompagné d'un dépliant consacré au tri des TLC, il a été distribué à chaque foyer et peut être demandé à tout moment au Smidom ou téléchargé depuis notre site internet.

- Le site internet du Smidom <http://www.smidom.org> est régulièrement mis à jour avec les dernières astuces pour produire moins de déchets.

3.2 La valorisation des biodéchets

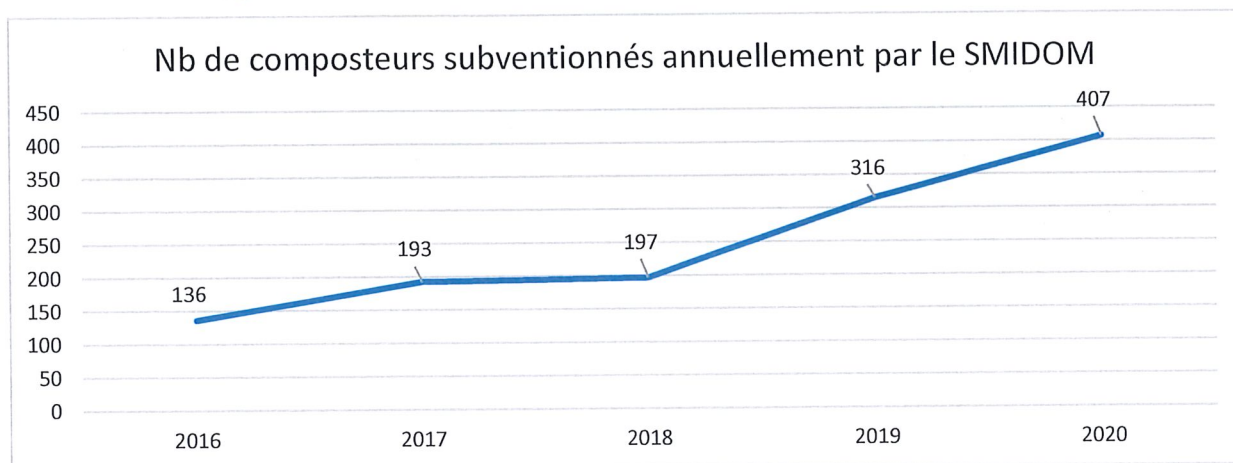
- Les biodéchets constituant 30% du volume des ordures ménagères, des installations de site de compostage sont en cours dans les collèges et écoles primaires du territoire. Le collège de Montceaux et l'école primaire de Laiz ont été équipés fin 2020.





- Vente de 407 composteurs en 2020, à un tarif subventionné de 20 € (Pour mémoire, 27 € à partir de janvier 2021). Ils sont accompagnés d'un guide et d'un bioseau afin d'aider au mieux les ménages.

L'acquisition des composteurs auprès de l'association Emeraude, actrice de l'économie sociale, permet de participer à l'insertion de travailleurs handicapés.

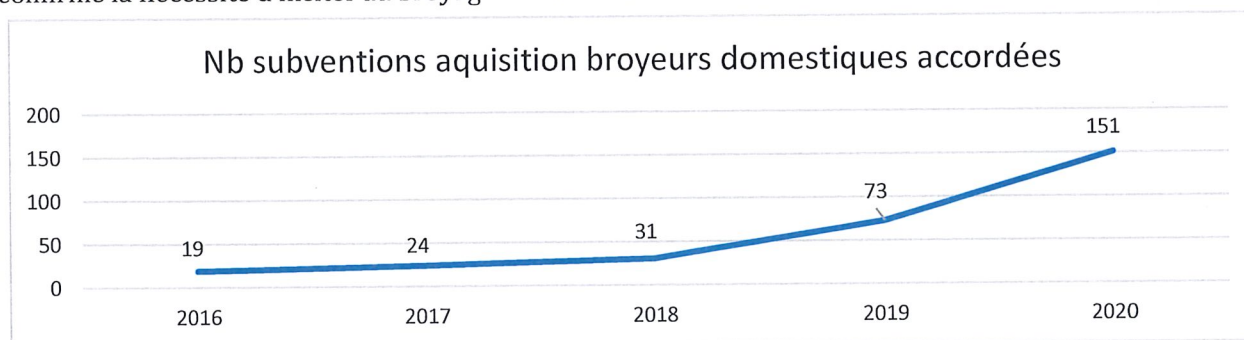


3.3 La valorisation des déchets verts en circuit court

Afin de contenir la hausse des apports de déchets verts en déchèteries, le SMIDOM soutient les démarches de broyage à domicile par l'attribution d'une subvention.

Pour mémoire, le poids de déchets verts collectés cette année en déchèterie est de 4 343 tonnes, soit 98 kg/habitant (104 en 2019).

Le coût de gestion de ces déchets verts de l'ordre de 57,50 € TTC par tonne, soit 250 000 € par an confirme la nécessité d'inciter au broyage à domicile.



- La subvention à l'achat était de 75€ jusqu'au 31 octobre 2020. Depuis le 1^{er} novembre 2020, de nouvelles conditions d'attribution et le montant de subvention ont été approuvés :

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4
Jusqu'à 400 €	De 401 € à 800 €	De 801 € à 1 600 €	A partir de 1 601 €
40 % du coût d'acquisition dans la limite de 75 €	150 €	225 €	300 €

3.4 Economie circulaire – Réemploi – Donner une seconde vie aux objets



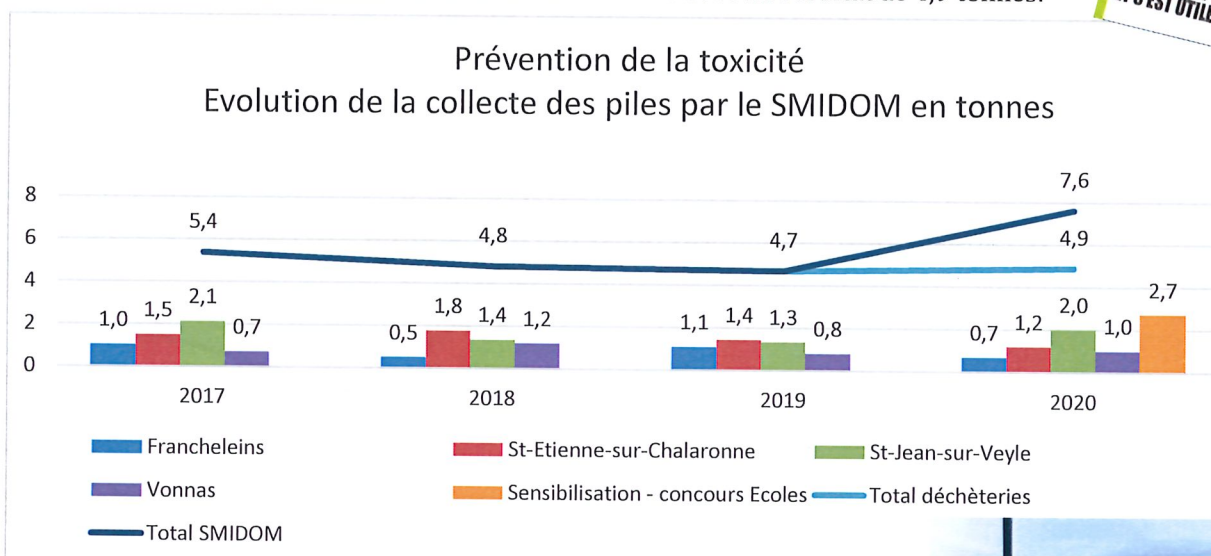
Si le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, dans le cadre de l'économie circulaire le premier réflexe à avoir pour un objet fonctionnel mais dont on n'a plus l'utilité serait de lui donner une deuxième vie auprès d'une personne qui en aurait besoin.

C'est, sur ce principe de réemploi, qu'au 1^{er} août 2020 a été inauguré d'un dépôt de la Recyclerie Emmaüs sur le site de la déchèterie de Vonnas.

Cette nouvelle collaboration a permis à 9 tonnes de meubles, électroménagers et objets divers d'être valorisés et réintroduits dans l'économie circulaire au lieu d'être jetés.

3.5 La prévention de la toxicité des déchets

Indépendamment de la collecte des piles organisée dans les écoles par le biais d'un concours qui a concerné près de 2 700 élèves, la tendance baissière observée depuis 2017 sur la collecte en déchèterie s'est inversée en 2020 avec un résultat de 4,9 tonnes.



Les piles non triées et donc conservées dans les ordures ménagères sont sources de pollutions environnementales, d'incendies et explosions sur les sites de traitement.

Le SMIDOM conserve donc son objectif d'améliorer les performances de collecte des piles et poursuivra en 2021 la mise en place de corbeilles à piles engagée en 2020 sur les points tri.



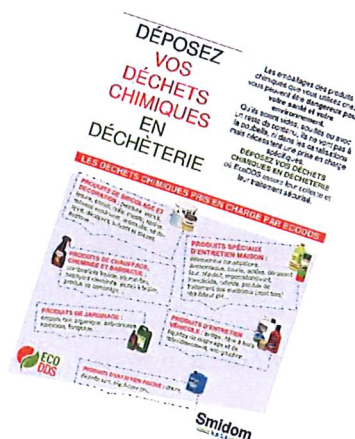
- Concours de collecte de piles et petites batteries usagées dans les écoles.



16 écoles primaires et 1 collège ont participé à ce concours.

Près de 2700 élèves ont ainsi été sensibilisés à la toxicité de ces déchets dangereux en déstockant des foyers sur fin 2020 et début 2021, plus de 5 tonnes de piles.

- Conception et diffusion en partenariat avec l'éco organisme Eco DDS, d'un flyer aidant à l'identification des produits chimiques dangereux et leurs dépôts en déchèterie.



3.6 La reprise des animations terrain

Le recrutement d'une chargée de prévention en 2019 a permis en 2020, en collaboration avec le Sytraival, de sensibiliser 37 classes, soit 667 élèves, autour des thèmes tri/recyclage et compostage.



- 28 classes de primaires (422 élèves)
- 9 classes collèges (245 élèves)

Une action de caractérisation des OMR du collège de Thoisse y a permis la mise en place de solutions de tri (fiches techniques/affichages/fourniture de contenants).

3.7 Remplacement d'un véhicule diesel par un véhicule électrique

Pour remplacer son véhicule diesel de 2001, en fin de vie, le Smidom, très attaché à sa mission de prévention et de réduction des déchets, a fait le choix d'acquérir un Renault Kangoo électrique.

Sur la base de 10 000 km/an et, à raison d'une consommation de gasoil de 7,5 l/100 km, l'évitement en gaz à effet de serre sera de 2 tonnes de Co2 par an.



4 LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont produites par les ménages ou assimilés ; elles ne doivent pas comporter de matières recyclables et/ou toxiques.

Chiffres clés 2020

- 27 communes collectées en régie
- 6 communes collectées par un prestataire
- 4 976 T collectées au total
- Une production moyenne de **112,6 kg/hab.**

4.1 Des moyens de collecte adaptés aux spécificités du territoire

Les 44 000 habitants du territoire représentent 18 400 emplacements à collecter en porte-à-porte ou apport volontaire. Parmi eux :

- 85 % sont des particuliers équipés de bacs,
- 8 % sont des collectivités ou professionnels équipés de bacs gros producteurs,
- 3 % sont des particuliers équipés en sacs,
- 4 % sont des usagers qui disposent d'un badge pour accéder aux colonnes d'apport volontaire ordures ménagères.

4.1.1 Deux principes de tarifications, deux modes de collecte

Deux modes de tarification coexistent sur le territoire du Smidom depuis 2018.

Les six communes des Bords de Veyle sont à la levée et au poids, tandis que les 25 autres communes ont une grille tarifaire dépendante du nombre de personnes au foyer pour la partie fixe et du nombre de levées réalisées pour la partie variable.

Par délibération du 18 décembre 2020 le Comité Syndical du Smidom a approuvé l'harmonisation des modes de facturation à l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2022 et donc l'abandon de la facturation au poids pour les six communes des Bords de Veyle.

De fait, 27 communes (territoire historique + Messimy et Chaleins) sont collectées par deux équipages en régie composé de cinq chauffeurs/ripeurs. Dix tournées sont nécessaires pour couvrir les communes concernées.

Sur l'année 2020, 63 000 kms ont été effectués par les équipages Smidom avec une moyenne de consommation de 57 litres /100 km.



Les six autres communes sont collectées par la société EGT. Celle-ci effectue trois collectes par semaine pour couvrir le territoire concerné et a parcouru 24 000 kms en 2020.

4.1.2 Collecte une semaine sur deux en porte-à-porte

Le passage à la redevance incitative a permis de réduire de manière significative les tonnages d'ordures ménagères collectés. Ceci a eu un impact direct sur le taux de présentation des bacs. Sur l'année 2020, la moyenne de vidage des bacs pucés s'établit à 12,7. Cela signifie, que les usagers ont pris l'habitude de ne présenter leur bac à la collecte qu'une semaine sur quatre en moyenne.

Après les communes de Bey, Biziat, Chanoz-Châtenay, Chaveyriat, Laiz, Cruzilles-les-Mépillat, Saint-André-d'Huiariat, Saint-Julien-sur-Veyle, la collecte des ordures ménagères une semaine sur deux (dite collecte en C 0,5) a été étendue aux communes de Cormoranche-sur-Saône, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Mogneneins, Perrex, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle, Montceaux.

Cette optimisation des temps de collecte a permis à compter du premier juillet 2020, de collecter les 2 nouvelles communes de Chaleins et Messimy sur Saône sans augmenter les effectifs exploitation du Smidom.

Elle nous a de plus, sur le deuxième semestre évité de parcourir 4 200 km avec un camion de collecte dont la consommation est de 57 litres/100 km. Soit au final, un évitement de 6,3 tonnes d'émission de CO2.

4.1.3 Evolution de la collecte ordures ménagères en apport volontaire

Le recours à l'apport volontaire se développe sur les communes équipées en colonnes à contrôle d'accès. 132 tonnes collectées en 2020. Plus 76% par rapport à 2019 (75 tonnes).



Nombre de dépôts		
	2019	2020
Montmerle - Rue de Saint Trivier	2 914	3 500
Montmerle - Rue de Mâcon	2 642	2 989
Montmerle - Rue de la Foire - Parc de la Batellerie	2 475	3 078
Montmerle - Place du Marché	2 442	2 760
Montmerle - Chemin de la Rivière – Mini-golf	2 313	2 589
Montmerle - Chemin des Garennes	1 295	1 534
Montmerle - Rue de Mâcon - Impasse des Cannelles	1 117	1 255
Montmerle - Rue des Clairières	739	882
Guéreins	0	4 673
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	0	2 376
	15937	25636

4.2 La redevance incitative, un outil de communication

17 000 factures sont émises chaque semestre par le Smidom dans le cadre de la redevance incitative.

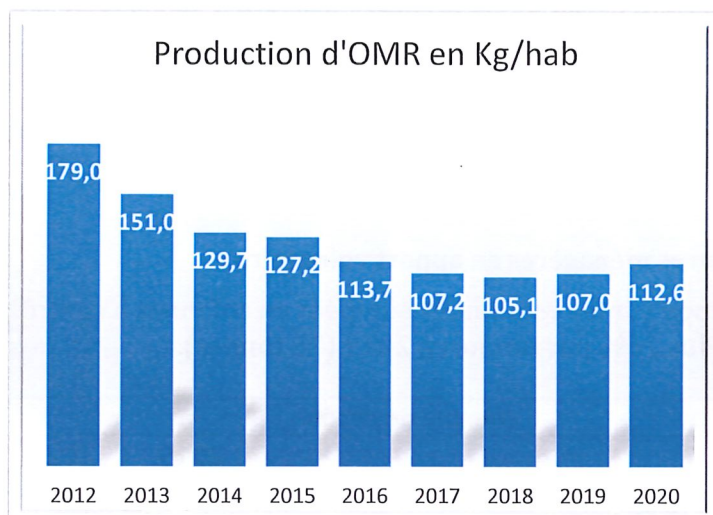
- Premier semestre 2020 = 16 892 factures ;
- Deuxième semestre 2020 = 17 208 factures.

Suite à la réception des factures, le Smidom voit le nombre d'appels téléphoniques ou de courriels augmenter durant 2 à 3 semaines. Les usagers souhaitent par exemple actualiser leur dossier redevance incitative en signalant des évolutions récentes telles que changement de domicile, évolution du nombre d'habitants au foyer...

Les trois agents en charge de la redevance incitative, sont à l'écoute des usagers et peuvent utiliser ces moments d'échanges pour informer au-delà du simple aspect financier, sur les finalités environnementales de la redevance incitative, la nécessité de réduire la production de déchets, le tri...

4.3 Un tonnage d'ordures ménagères impacté par la crise sanitaire et la collecte de Messimy et Chaleins

Le passage à la redevance incitative a conduit depuis 2012 à une baisse conséquente puis une stabilisation du poids d'ordures ménagères collectées annuellement par habitant.



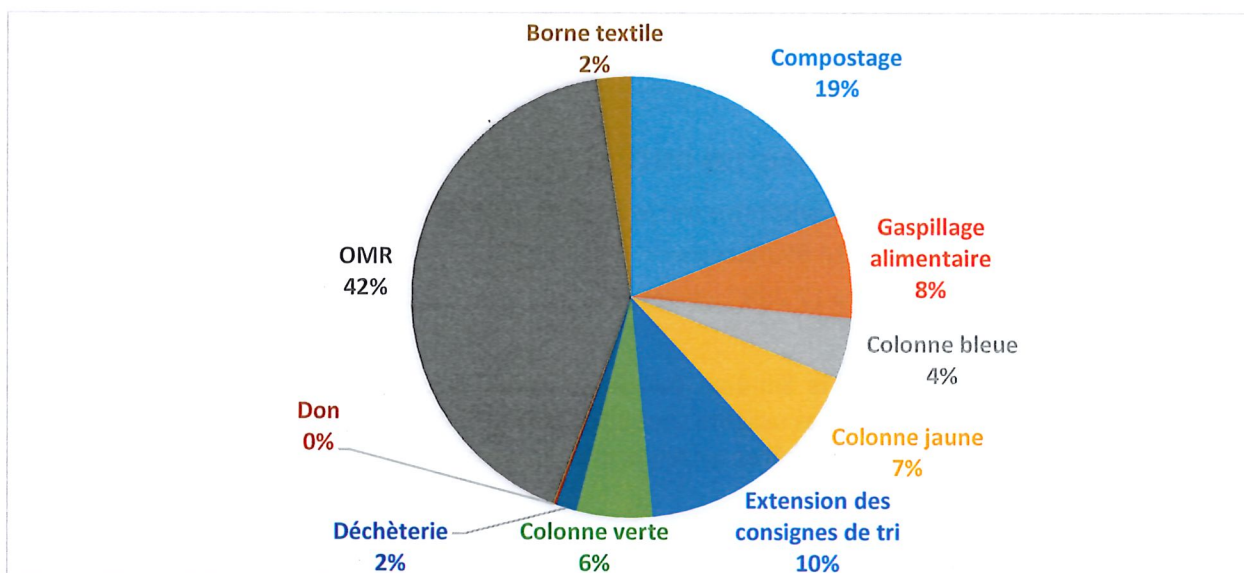
Avec 925 tonnes sur les communes des Bords de Veyle et 4052 tonnes sur les autres communes, soit + 13,2 % par rapport à 2019, l'année 2020 a vu le poids moyen collecté par habitant augmenter de 5,6 kg.

Sur les Bords de Veyle, le ratio baissier de 102 en kg par habitant est partiellement en partie lié à la fermeture temporaire des établissements Georges Blanc.

A l'inverse, la production annuelle d'ordures ménagères des foyers de Messimy et Chaleins qui atteint 195 kg par habitant impacte à hauteur de 5,3 kg par habitant les résultats du Smidom.

En septembre 2020, des prélèvements ont été effectués sur la collecte des déchets ménagers de ces deux communes afin que le bureau d'études VERDICITE effectue une caractérisation normalisée de leur composition.

Il apparaît très clairement que plus de 40% de ces déchets ménagers pourraient être compostés ou valorisés grâce au tri.

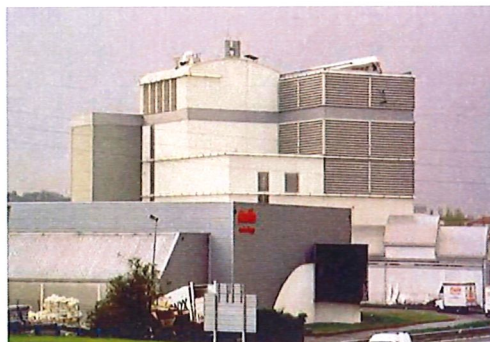


Gageons que les actions de prévention et le passage à la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2022 conduiront à une baisse significative des tonnages ordures ménagères.

4.4 Deux syndicats de traitement – deux modes de traitement des ordures ménagères résiduelles

Sur le territoire du Smidom, les ordures ménagères collectées dans les bacs ou les colonnes enterrées sont transportées selon les communes :

- Soit à l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) du SYTRAIVAL à Villefranche.
Elles y sont incinérées pour produire de l'électricité, de la vapeur et alimenter le réseau de chauffage urbain de Villefranche.
En 2020, le SYTRAIVAL a engagé des travaux de réfection de l'UVE qui conduiront d'ici fin 2021 à améliorer la fiabilité et la capacité de traitement.



- Soit à l'usine Ovade d'ORGANOM à Viriat.
Elles sont transformées suite à un tri mécano-biologique et un processus de méthanisation-compostage. La matière organique récupérée est ensuite traitée par méthanisation pour obtenir du biogaz et produire du compost valorisable en agriculture.

5 LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective est organisée pour les déchets recyclables. Ceux-ci désignent les déchets ménagers ou assimilés dont la matière constitutive peut être réutilisée pour créer de nouveaux matériaux.

Chiffres clés 2020

- Trois flux : emballages, Journaux Revues Magazines et verre
- 111 points de dépôt
- 455 colonnes de tri déployées sur le territoire
- 3 827 tonnes collectées soit 87 kg/habitant



Elle s'effectue en apport volontaire, avec un tri selon trois flux :

- Les emballages ménagers à placer dans les colonnes jaunes (**1 117 tonnes PAV + 57 tonnes en déchèteries**).
- Les Journaux Revues Magazines dans les colonnes bleues (**815 tonnes**). **Cartons interdits !**
- Le verre dans les colonnes vertes (**1 838 tonnes**).

5.1 L'apport volontaire, un dispositif de précollecte adapté au territoire rural / semi rural

111 points d'apport volontaire (455 colonnes) sont installés sur les 33 communes du territoire, avec un nombre de colonnes initialement défini, selon la population, la superficie et la participation des habitants au tri. La majorité de ces points présentent la possibilité de trier les trois flux.

Chaque année, le Smidom optimise son parc de colonnes existant, améliore la signalétique et lorsque c'est possible crée de nouveaux emplacements, pour desservir au mieux le territoire.



En 6 ans, le Smidom a renouvelé la totalité du parc de colonnes aériennes vétustes par des colonnes ASTECH de plus grande contenance et ininflammables et implanté des colonnes enterrées.



5.2 La collecte sur les points d'apport volontaire

5.2.1 Les emballages ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette collecte n'est plus assurée par des prestataires privés mais en régie par le Smidom. Excepté une complexité temporaire liée à une panne du véhicule de collecte, compliquée à résoudre durant la période du premier confinement, cette reprise en régie de la collecte a apporté totalement satisfaction. 100% des colonnes emballages ont pu être vidées 2 fois par semaine contre 73% les années précédentes.

5.2.2 Les Journaux Revues Magazines et le verre

La collecte du Verre et des Journaux Revues Magazines, est sous la compétence du Sytraival, qui lui-même fait appel à un autre prestataire : la société MINERIS pour collecter les colonnes.

Les points d'apport volontaire devraient être collectés une fois par semaine sur ces deux flux.

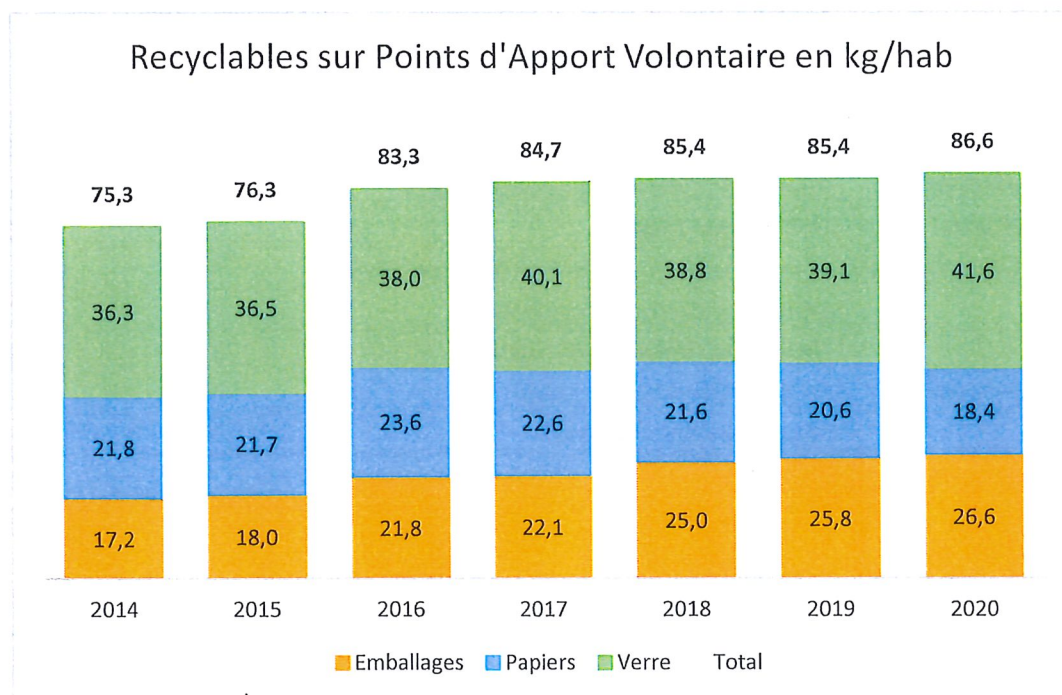
Des retards de collectes ont été sources de réclamations de la part des élus et usagers en 2020.

L'absence de réactivité de la part de la société MINERIS pour vider les contenants pleins conduit malheureusement la population à un usage inapproprié de certaines colonnes.

5.3 Des performances de tri qui conservent une marge de progrès

5.3.1 Emballages, Journaux Revues Magazines et verre

Sur la base des fréquences de collecte citées ci-dessus et avec le parc de points d'apport volontaire présent sur le territoire, les résultats de collecte de 2020 sont les suivants :



Les collectes de Journaux Revues Magazines est en baisse depuis 2018. Cette tendance confirmée au niveau national, en lien avec le développement des envois numériques.

Les tonnages emballages et verre sont, rapportés à l'habitant, en hausse de 3 et 6 %. 2021 devra confirmer si cette évolution n'est pas, temporairement liée à la crise sanitaire, effet "COVID et confinement".

Sur l'ensemble du flux emballages et Journaux Revues Magazines, les usagers du Smidom trient 45 kg/an/habitant, ce qui est un peu en dessous de la moyenne nationale de l'habitat mixte rural à 51kg/an/hab.

Les tonnages de verre collectés ont dépassé le niveau maximum de 2017 mais restent à confirmer en année hors confinement. Le poids collecté en mars 2020 était en effet, supérieur de 34 % au même mois de 2019.

Le 10 des points de collecte les plus fréquentés (tonnes collectées pour les 3 flux, Verre, Journaux Revues Magazines, Emballages en 2020) :

		Nb colonnes	Tonnes
Vonnas	Parking de la Gare	10	145
Saint Cyr / Menthon	Route de la Croix - Bas Village	12	108
Laiz	Parking Super U	8	103
Saint Didier sur Chalaronne	Rue Berlioz - Local technique	13	92
Vonnas	Rue Rolland Garros - Intermarché	8	91
Pont de Veyle	Rue de la Poste - Crédit Agricole	7	88
Grièges	Rue du Stade - Salle des fêtes	8	81
Montmerle sur Saône	Chemin de l'Hermitage	7	77
Perrex	Rte des Pommeraies - Ancienne décharge	7	76
Saint Etienne S/Chalaronne	Rue de la Dombes - Salle des fêtes	7	72

Le top 10 des points de collecte les moins fréquentés (hors colonnes isolées, campings, déchèteries...) :

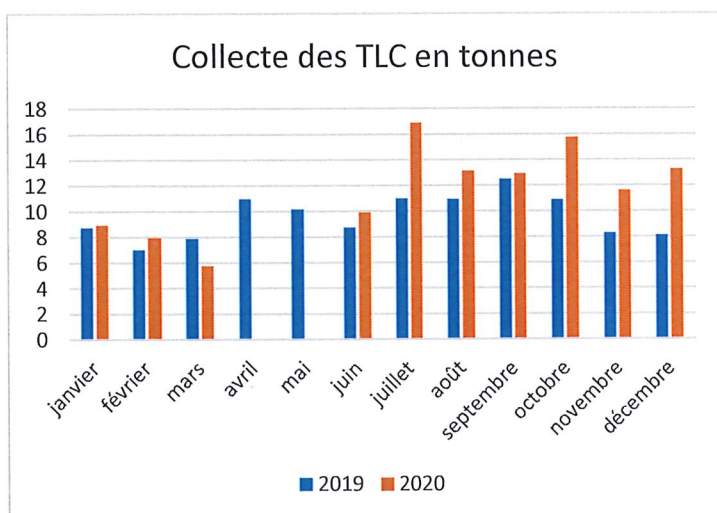
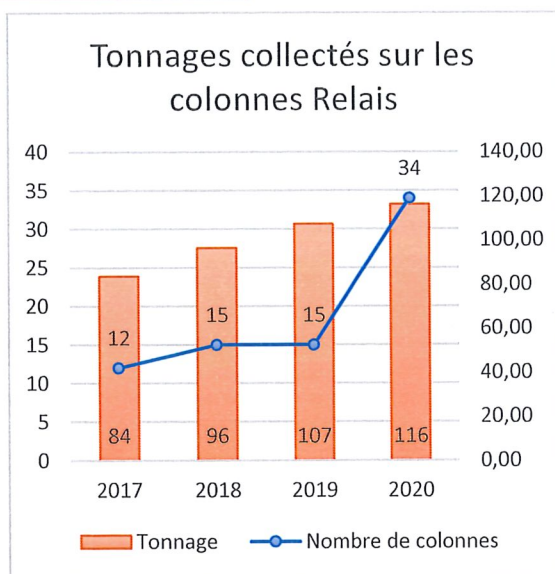
		Nb colonnes	Tonnes
Mézériat	Route de Vandeins - Décharge	3	18
Saint Jean sur Veyle	Route du Grand Bagne - Rabuméca	3	18
Chaveyriat	Route des Boulets	4	17
Montmerle sur Saône	Rue de la Foire - parc de la Batellerie	3	16
Saint André d'Huiriât	Parking du stade	3	16
Saint Etienne S/Chalaronne	Rue des Etangs - Lotissement vieux moulin	3	15
Chaleins	Rue de La Barre - ZA La Barre	3	15
Laiz	Route des Dîmes - Les Huguets	3	12
Montmerle sur Saône	Impasse des Mûres - Stade	3	11
Mézériat	Route de Fay - Frachets	3	10

5.4 Textiles, Linges et Chaussures (TLC)



34 colonnes destinées aux Textiles Linge et Chaussures (TLC) mises en place et vidées, par l'association Le Relais sont disponibles sur les points d'apport volontaire en complément des trois flux de collecte sélective.

Malgré la neutralisation des colonnes textiles durant les deux mois de confinement, grâce à l'affectation de 19 nouvelles colonnes au mois de septembre, les performances annuelles de collecte ont progressé de 8 %. Sur le dernier trimestre la hausse est de 49 % confirment le lien entre performances de collecte et nombre de colonnes mises à disposition.



Que deviennent les TLC ?

- 61 % des textiles collectés sont réemployés,
- 36 % utilisés en recyclage matière,
- 3 % utilisés en valorisation énergétique.

	2019	2020
Bey	3,9	1,9
Biziat		2,1
Chaleins		3,5
Cormoranche		2,5
Crottet		3,6
Cruzilles Les Mèpillat	6,1	2,9
Francheleins	7,3	6,1
Garnerans	2,4	2,5
Genouilleux		0,5
Grièges		3,6
Guéreins		2,1
Illiat		1,7
Laiz	37,1	24,2
Messimy		3,45
Mogneneins	3	3,
Montceaux	13	9,6
Montmerle		1,2
Perrex		1,1
Peyzieux		3,1
Pont de Veyle	3,4	2,4
Saint André d'Huiariat		1,5
Saint Cyr sur Menthon		3,6
Saint Didier	16,4	13,7
Saint Genis Menthon		2,5
Saint Jean sur Veyle		2,1
Saint Etienne	8,2	7
Thoissey	6,7	4,9
Total année	107	116

5.5 Trier c'est très bien, bien trier c'est mieux

Le Sytraival, assure pour l'ensemble du territoire du Smidom, la valorisation des déchets recyclables. Ces matériaux sont selon les flux triés et valorisés sur différents sites.

- Verre : centre de tri d'Andrézieux Bouthéon (42) – GUERIN

Une fois passée l'étape du tri, le verre est conduit chez VERALLIA - Saint Romain le Puy (42), pour y être recyclé. Une fois fondu, il permettra la fabrication de nouvelles bouteilles de verre et sera recyclable à l'infini.

- Journaux-magazines : centre de tri de Quincieux (69)

Après l'étape du tri, les Journaux Revues Magazines sont envoyés chez le papetier NORSK SKOG à Golbey dans les Vosges. Nettoyés des encres et réduits en pâte à papier, ils sont réutilisés comme base à de nouveaux papiers, rouleaux d'essuie tout ou de papier toilette...

- Emballages légers : Firmini (42) - SUEZ

Le tri des emballages est le plus compliqué à mettre en œuvre et comprend plusieurs étapes (tri mécanique et manuel) pour récupérer les différents flux de matériaux :

Aluminium, Acier, Cartonnettes, Tétrapack, Bouteilles et flacons plastiques transparentes ou colorées, en PET ou PEHD.



A la sortie des centres de tri, la différence entre le tonnage collecté et le tonnage recyclable correspond aux erreurs de tri et est communément appelé le « refus de tri ».

← Le contenu d'une colonne emballages.



Le carton ondulé doit être déposé en déchèterie et non dans les colonnes bleues.→



Afin de rappeler les consignes de tri de nouveaux autocollants ont été apposés sur les colonnes de tri emballages et Journaux Revues Magazines.

Malgré cela, en 2020 les pourcentages de refus de tri ont doublé par rapport à 2019 qui était déjà une année alarmante. Ils atteignent 33,5 % (19,1 % en 2019) des tonnages collectés pour les emballages soit 390 tonnes !!! et 13,5 % (y compris cartons ondulés) pour les journaux revues magazines soit 110 tonnes !!!

Ces refus sont essentiellement constitués :

- De plastiques non recyclables : pots de yaourts, barquettes, films, blisters...
- De déchets imbriqués,
- D'emballages non vidés : bouteilles contenant encore du liquide,
- De cartons bruns,
- De textiles,
- **De sacs d'ordures ménagères !!!**



Ce sont autant de tonnes qui ont été collectées et triées inutilement avant d'être finalement réorientées comme les ordures ménagères à l'incinération.

Le coût des erreurs de tri				
	Refus en tonnes	Collecte 285 et 107 €/T	Tri en usine 221 €/T	Dépenses inutiles
Emballages	390 T	111 000 €	86 000 €	197 000 €
Journaux revues magazines	110 T	12 000 €		12 000 €

Plus de 500 tonnes d'erreurs de tri, volontaires ou non, représentent pour le Smidom une dépense supplémentaire de 210 000 €

5.6 Les dépôts sauvages perdurent. Amendes et vidéo surveillance se développent

Deux agents du Smidom continuent de parcourir quotidiennement la centaine de Points d'Apport Volontaire du territoire afin de collecter les débris abandonnés au pied des colonnes.



Le premier confinement 2020 a été source de dépôts sauvages encore plus nombreux que ceux des années antérieures.



75 tonnes de dépôts sauvages collectés. Soit, + 3,5 % par rapport à 2019 (72 tonnes).

2019 était pourtant déjà une année en hausse de 10 % par rapport à 2018 !!!

Cette forme d'incivisme durant le premier confinement est confirmée tant au niveau du SYTRAI VAL qu'à l'échelon national.

Les Maires, seuls détenteurs du pouvoir de Police, s'organisent en délibérant au niveau des conseils municipaux sur des tarifs de facturation spécifiques envers les contrevenants identifiés.

Plusieurs points de tri ont de plus, été équipés en 2020 de dispositifs de vidéoprotection ou sont sur le point de le devenir.

Cormoranche	En cours
Crottet	En projet
Cruzilles	Fait
Francheleins	Fait
Grièges	En projet
Laiz	Fait
Perrex	Fait
Pont de Veyle	En projet
Saint Cyr	En projet
Saint Didier	Fait
Thoissey	En projet
Vonnas	En cours de réactivation

L'incivisme sur les PAV : une dépense évitable qui représente chaque année, 5 % du montant de la redevance incitative

6 LES DECHETERIES

Les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères, en raison de leur volume, leur poids ou leur nature, sont déposés par les usagers en déchèteries.

Chiffres clés 2020

- 4 déchèteries en prestation privée
- 13 542 tonnes de déchets collectés
- Soit 306 kg déposés par habitant

Ils sont orientés vers des filières spécialisées privilégiant dans un contexte où l'économie circulaire s'inscrit comme une priorité, le recyclage ou la valorisation énergétique. L'enfouissement tel pratiqué ces dernières décennies ne peut perdurer et sera au final des années soumis à des coûts techniques et fiscaux de plus en plus élevés.

6.1 Un service de qualité pour les usagers

Quatre déchèteries sont présentes sur le territoire du Smidom depuis l'extension de son périmètre :

- à Vonnas,
- à Saint Jean sur Veyle,
- à Saint Etienne sur Chalaronne,
- à Francheleins.

Le ratio d'une déchèterie pour 11 000 habitants (une pour 16 000 habitants en moyenne nationale) permet de mettre à disposition des usagers un service de plus grande proximité. La contrepartie étant un ratio coûts fixes d'exploitation et de gardiennage par habitant plus élevé.

6.1.1 Une gestion des déchèteries sous traitée

Les quatre déchèteries sont exploitées :

- En prestation de service avec l'entreprise EGT Environnement par voie de marché, pour l'accueil et l'entretien du site, le transport et le traitement des déchets verts (bas de quai et haut de quai),
- Via le Sytraival qui gère les filières de traitement des déchets des bennes à quais (Déchets verts, Déchets non recyclables, Plâtre) et certains contrats avec les Eco organismes (D3E, ECO MOBILIER...)
- Via des conventions avec les Eco organismes en direct : ECODDS pour les déchets spéciaux des ménages, COLLECTORS pour les cartouches d'encre, COREPILE pour les piles, RECYLUM...

6.1.2 Horaires d'ouverture des 4 déchèteries - Un accès libre aux particuliers

	Horaires Hiver Du 1 ^{er} novembre au 28 février		Horaires Été Du 1 ^{er} mars au 31 octobre	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
Lundi	-	14 h 17 h	-	14h00 à 18h00
Mardi	-	14 h 17 h	-	
Mercredi	9h00 à 12h	14 h 17 h	9h00 à 12h	
Jeudi	-	14 h 17 h	-	
Vendredi		14 h 17 h	9h00 à 12h	
Samedi	9h00 à 12h00		9h00 à 13h00	
Dimanche	9h00 à 12h00 - Uniquement à Saint Jean sur Veyle et Francheleins du 1 ^{er} mars au 31 octobre			

Les déchèteries sont en libre accès pour les particuliers munis d'un badge ou depuis le mois de décembre selon l'immatriculation de leur véhicule pour Vonnas. Elles sont équipées pour accueillir :

- Les déchets tout venants dans les bennes à quai : déchets verts, encombrants, gravats, bois, ferraille, cartons, déchets de plâtre...
- Les déchets diffus spéciaux (DDS) avec des locaux spécifiques (peintures, solvants...),

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E),
- Les cartouches d'encre avec des bacs dédiés,
- Les huiles minérales des moteurs avec des colonnes dédiées,
- Les déchets d'équipement de l'ameublement (DEA)
- Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) avec des contenants jaunes dédiés,
- Les pneumatiques automobiles déjantés et propres.

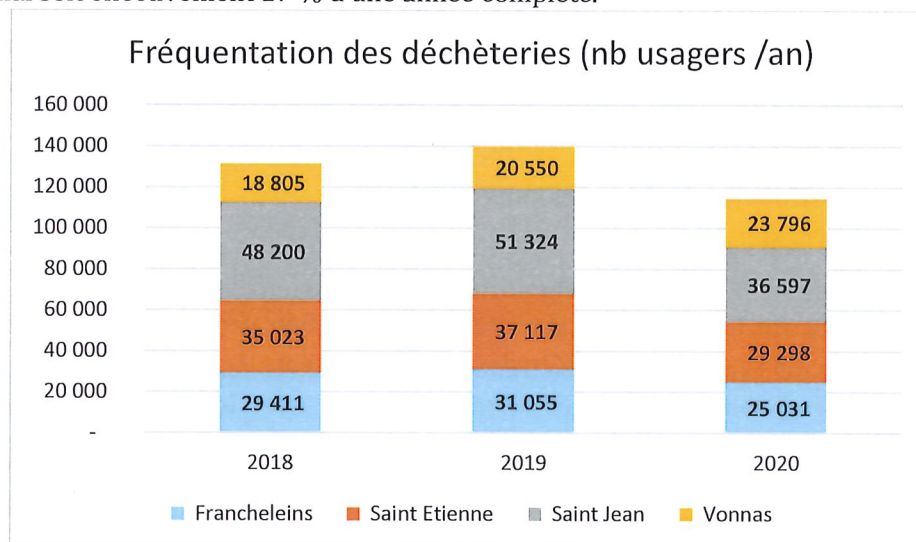
6.1.3 Un accès aux professionnels avec une facturation dédiée

Les professionnels inscrits, qui ont des déchets constitutifs de leur activité, peuvent selon certaines conditions et moyennant facturation, accéder aux déchèteries.

6.2 Nombre de passages en baisse

La fréquentation de 2020 s'établit à 119 500 passages sur les quatre déchèteries. Soit, une baisse de 15 % par rapport à 2019 (-17 % à périmètre identique sans Messimy et Chaleins).

L'évolution du nombre de passage apparaît proportionnelle au temps d'ouverture annuelle des déchèteries. Celles-ci, ayant lors du premier confinement été partiellement ou totalement fermées du 15 mars au 11 mai soit effectivement 17 % d'une année complète.



La moyenne de fréquentation du dimanche à Saint Jean a été de 61 entrées sur 3 heures d'ouverture. Ce service apprécié par les usagers du nord de notre territoire a été mis en œuvre sur la déchèterie de Francheleins. Les résultats moins probants avec une moyenne par dimanche de 32 entrées seront à réanalyser en 2021 afin de juger de l'opportunité de pérenniser ce service.

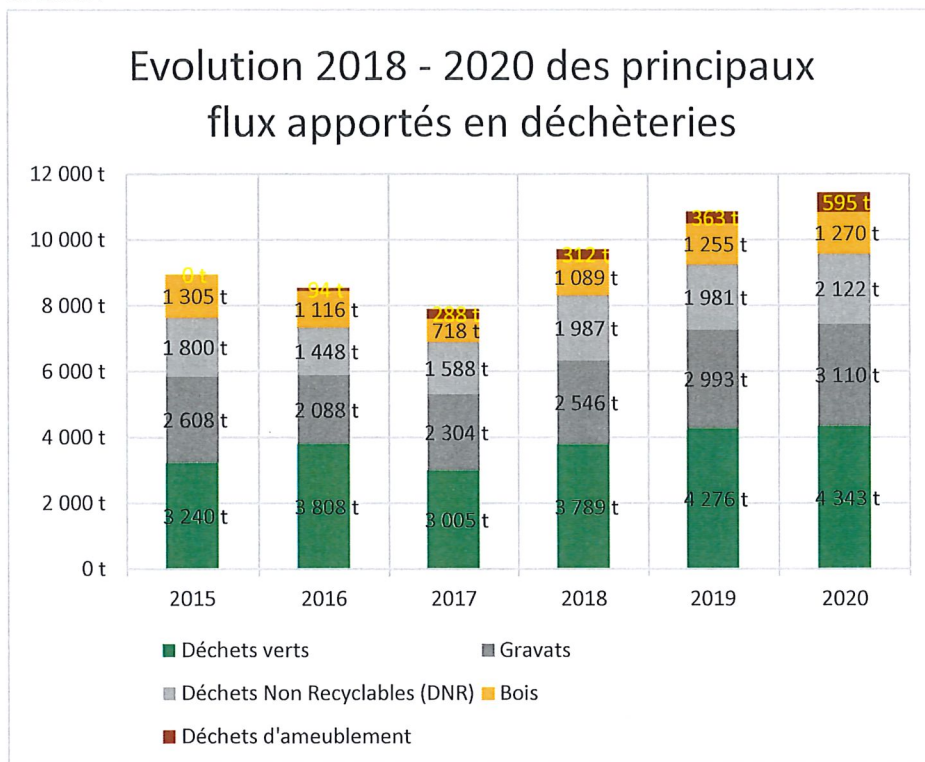
6.3 Des tonnages collectés en hausse

Les apports 2020 sont en hausse de 5% par rapport à l'année 2019. Cette donnée doit être relativisée car elle correspond à une augmentation de population de 6%, suite à l'intégration de Messimy qui a directement impacté les tonnages collectés notamment sur Francheleins en hausse de 21%.

Evolution 2019 à 2020 des apports selon les déchèteries					
	Saint-Jean-sur-Veyle	Vonnas	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Francheleins	Total
Total 2020	3 861 t	2 452 t	3 633 t	3 600 t	13 546 t
Total 2019	4 307 t	2 221 t	3 397 t	2 966 t	12 891 t
Evolution 2019 à 2020	-10%	10%	7%	21%	5%

Les deux flux déchets verts et gravats représentent à eux seuls 55 % des apports

Avec 98 kg par habitant, la production de déchets verts se stabilise, après une hausse de 13% entre 2018 et 2019.



L'importance de ce flux impose néanmoins que le Smidom maintienne encore en 2021 un soutien financier auprès des usagers pour l'acquisition de composteurs ou de broyeur.

A noter également une collecte en hausse des déchets d'équipement mobilier grâce à la mise en service d'une benne sur la déchèterie de Vonnas qui n'en était encore par équipée. La collecte n'est encore que de 50% du gisement potentiel.

	2018	2019	2020	2019 - 2020	Production par habitant
Déchets verts	3 789 t	4 276 t	4 343 t	2%	98 kg
Gravats	2 546 t	2 993 t	3 110 t	4%	70 kg
Déchets Non Recyclables (DNR)	1 987 t	1 981 t	2 122 t	7%	48 kg
Bois	1 089 t	1 255 t	1 270 t	1%	29 kg
Cartons	522 t	513 t	511 t	0%	12 kg
Ferraille	456 t	488 t	534 t	9%	12 kg
D3E (électriques électroniques)	394 t	396 t	413 t	4%	9 kg
Déchets d'ameublement	312 t	363 t	595 t	64%	13 kg
Plâtre	310 t	299 t	336 t	12%	8 kg
Déchets dangereux (DMS + Eco -DDS)	143 t	159 t	159 t	0%	4 kg
Huiles minérales		18 t	18 t		0 kg
Huiles végétales		1 t	2 t		0 kg
Batteries		4 t	4 t		0 kg
Pneus		46 t	52 t	15%	1 kg
Films plastiques	312 t	84 t	59 t	-30%	1 kg
Déchets d'amiante lié		13 t	18 t	44%	0 kg
Total	11 860 t	12 889 t	13 546 t	5%	307 kg
Hors gravats:		9 896 t	10 437 t	5%	236 kg

Répartition des flux entrants en % selon les déchèteries				
	Saint-Jean-sur-Veyle	Vonnas	Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Francheleins
Déchets verts	31%	19%	21%	29%
Gravats	24%	17%	29%	30%
Déchets Non Recyclables (DNR)	27%	15%	35%	22%
Bois	34%	20%	23%	23%
Cartons	31%	20%	27%	22%
Ferrailles	29%	21%	27%	23%
D3E (électriques électroniques)	32%	21%	25%	22%
Déchets d'ameublement	23%	16%	30%	31%
Plâtre	25%	12%	43%	21%
Déchets dangereux (DMS + Eco -DDS)	30%	21%	27%	23%
Huiles minérales	42%	18%	19%	21%
Huiles végétales	7%	37%	40%	16%
Batteries automobiles	25%	25%	25%	25%
Pneus	42%	19%	21%	18%
Films plastiques	43%	22%	10%	25%
Déchets d'amiante lié	0%	77%	23%	0%
Total 2020	29%	18%	27%	27%

6.4 Récapitulatif des filières de valorisation

Type de déchets	Destination	Type de traitement
Déchets verts	Société DCR 01 - Baneins (01) via Sytraival	Valorisation matière : Compost
Gravats (Inertes)	GEDIMAT POCHON – Jayat (01) AIN VALOTERRE – Chaveyriat (01)	Valorisation matière : remblaiement de chaussée
Déchets Non Recyclables	UVE Villefranche - via Sytraival	Valorisation Energétique après broyage
Bois	Société DCR 01 - Baneins (01) en direct	Valorisation énergétique du bois non traité Valorisation matière du bois traité
Cartons	Société Suez - Quincieux (69) Via Sytraival	Valorisation suite mise en balle (ECO EMBALLAGES)
Ferraille	DBS Recyclage Colombier-Saugnieu (69) EPUR Mâcon (71)	Valorisation matière
Plâtre	Société NANTET - Françin (73) pour le tri puis Société PLACOPLATRE Chambéry (73) Via Sytraival	Valorisation matière
Eco mobilier	- SERDEX (69) pour le bois - SIBUET (73) pour les rembourrés - SECONDELY (07) pour la literie - VALAURA (69) pour les ferrailles - PRAXY (74) pour les plastiques	Valorisation Matière ECO MOBILIER
Déchets Dangereux ...	Société CHIMIREC - Montmorot (39)	Prétraitement puis recyclage ou incinération
D3E	Via le Sytraival GEM & Hors froid, Petits appareils en mélange, Ecrans dans le Nord	Dépollution et traitement à 81% des appareils collectés
Pneus	Société Alpha Recyclage Brevans (39)	Broyage - Valorisation matière

7 DONNEES FINANCIERES

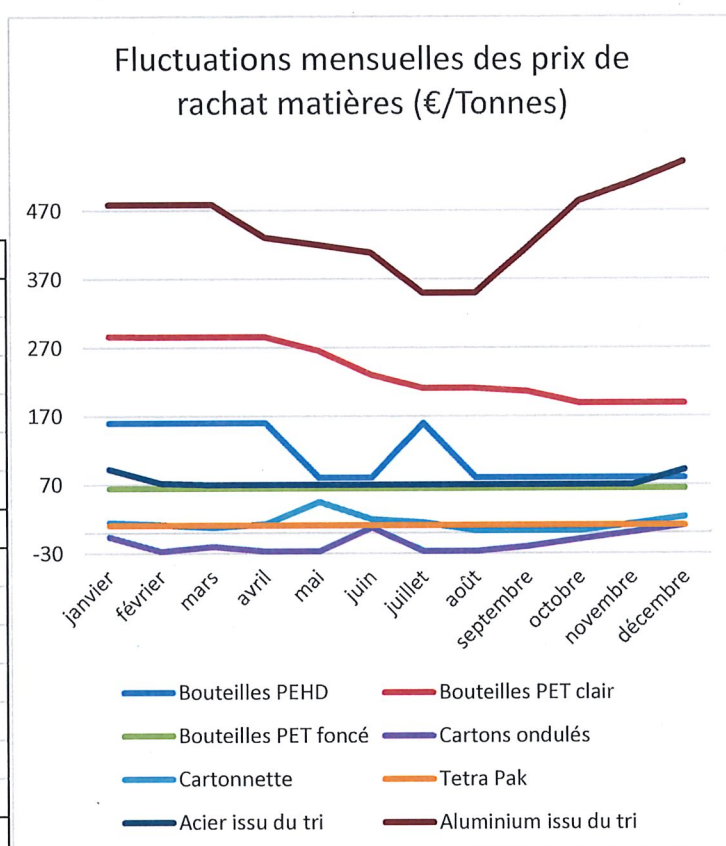
7.1 Financement du service

En 2020, les recettes de fonctionnement du service public de prévention et de gestion des déchets proviennent de :

- La redevance incitative pour 2 932 037 € soit 75 % (81 % en 2019) ;
- Collecte Messimy et Chaleins reversement CC Val de Saône Centre 184 326 € ;
- Les soutiens des éco organismes et la revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries pour 692 452 €, soit 18 % (15 % en 2019). A noter un déstockage en 2020 des collectes 2019 (incendie centre de tri Nicollin) par le centre de tri SUEZ de Firmini qui a conduit à des tonnages de matières recyclées plus importants.
- Les excédents reportés de l'exercice 2019.

Des recettes en hausse grâce au soutien des Eco Organismes

Soutiens Eco organismes	548 900 €
CITEO Emballages	445 000 €
CITEO Papiers	45 000 €
ECO Mobilier	26 000 €
ECO DDS	1 300 €
ECO TLC (Refashion)	1 600 €
OCAD EEE	30 000 €
Ventes matières	105 100 €
Ferrailles	50 400 €
Batteries	3 000 €
Cartonnette	3 200 €
Tetra Pak	600 €
Acier collecte sélective	4 000 €
Aluminium collecte sélective	5 600 €
Bouteilles plastique	38 300 €
Divers SYTRAIVAL	38 452 €

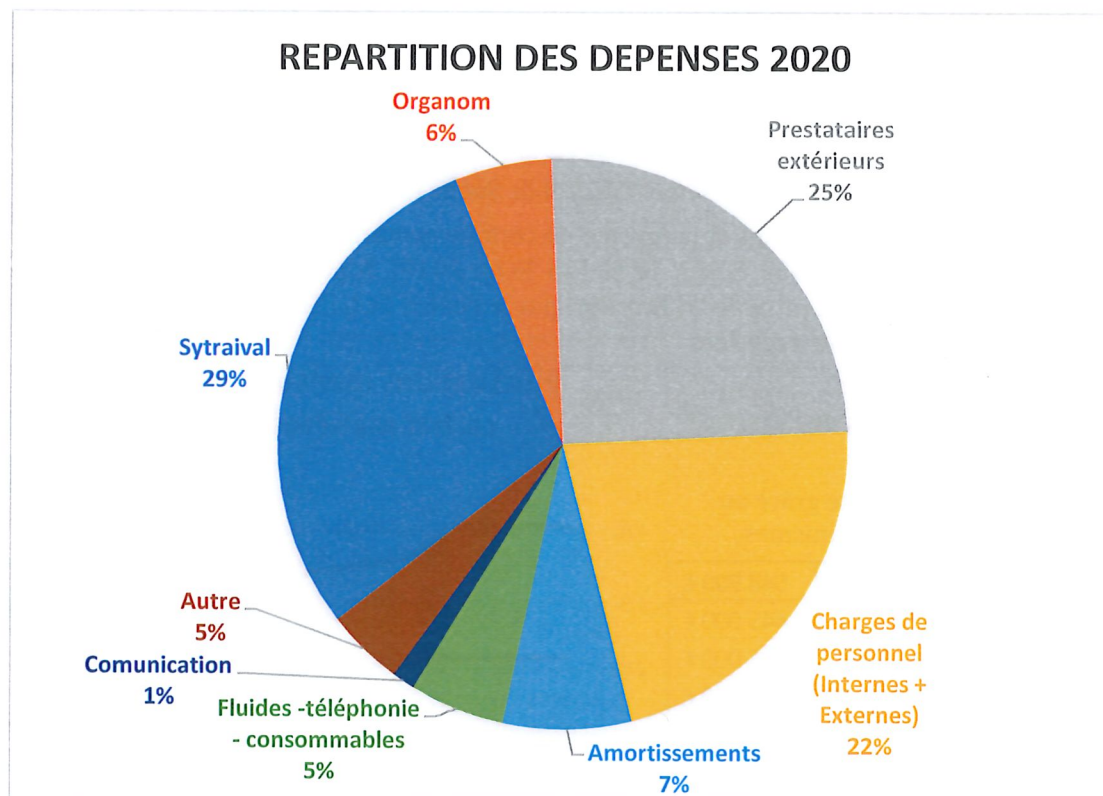


7.2 Des dépenses de fonctionnement stabilisées malgré des tonnages de déchets en hausse

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2020 s'établissent selon le compte administratif à 3 958 545 € (4 007 959 € en 2019). Elles peuvent être ventilées selon les postes suivants :

- Les services extérieurs réglés aux prestataires extérieurs (EGT, Chimirec, Fispar...) 990 000 € ;
- Le traitement des OMR, de la collecte sélective et des déchets des 4 déchèteries par le Sytraival 1 163 000 € ;
- Le traitement des OMR par Organom 215 000 € ;
- Les charges de personnel tant titulaires, qu'extérieurs 863 000 € ;
- La dotation aux amortissements liée aux investissements réalisés 288 000 € ;

- Les consommables, fluides, téléphonie... 213 000 € ;
- La communication (publications) 52 000 € ;
- Autre dépenses 113 146 €.



Ces dépenses qui intègrent en 2020 les surcoûts liés à la crise COVID (primes aux agents et fournitures sanitaires) pour un montant de 13 000 € restent en baisse de 1,2 % par rapport à 2019.

Du fait de la reprise en régie de la collecte des emballages il convient de noter une baisse de 29 % à 25 % des prestations externalisées tandis que la part des dépenses de personnels évolue de 20 à 22 %. Le gain lié ce changement d'organisation représente sur l'année 50 000 €.

7.3 Les investissements

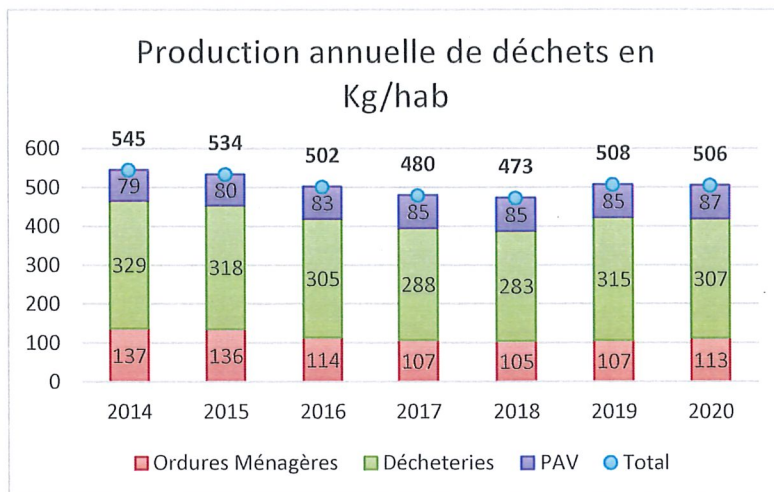
Les 900 000 € d'investissements réalisés ou engagés sur l'année ont concerné essentiellement :

Achat locaux SMIDOM	340 000
Colonnes aériennes ASTECH	228 100
Solde travaux Vonnas	164 000
Contrôle d'accès déchèterie de Vonnas	31 700
Colonnes enterrées Chaleins	26 600
Portails coulissants SMIDOM	23 900
Station carburant SMIDOM	16 500
Colonnes aériennes SULO	12 500
Local archives SMIDOM	12 000
Vidéo protection déchèterie Vonnas	6 900
Local recyclerie Vonnas	6 500
Corbeilles à piles	6 000
Matériel informatique	3 800

8 SYNTHÈSE

En 2020, le Smidom a collecté, traité et valorisé 22 345 tonnes (+7 % par rapport aux 20 861 tonnes de l'année 2019) **de déchets ménagers et assimilés**, soit 506 kg/habitant, dont :

- 22 % d'ordures ménagères,
- 61 % de déchets en déchèteries,
- 17 % de déchets recyclables.



En comparaison aux collectivités de même typologie, c'est à dire en milieu mixte rural, les usagers du Smidom présentent plutôt un comportement vertueux dans leur gestion globale des déchets ménagers.

Kg / habitant / an	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchèteries	TOTAL
Smidom 2020	113	87	307	506
Données régionales - Référentiel ADEME 2019 Mixte rural – Données 2016	211	76	278	565
Données nationales - Référentiel ADEME 2019 Mixte rural – Données 2016	229	86	302	617

Plusieurs caractéristiques peuvent notamment être soulignées :

- Au global, la production de déchets à l'échelle du Smidom est inférieure aux moyennes nationales et régionales.
- Cet écart est spécifiquement dû à la plus petite quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées. Ceci démontre bien le caractère incitatif de la redevance mise en place.
- La performance du tri en PAV et déchèteries est légèrement au-dessus de la moyenne régionale, ce qui vient conforter le fait que la redevance incitative est avant tout une mesure d'incitation au tri.
- Des apports en déchèteries en kilogramme par habitant plus élevés notamment pour ce qui concerne les déchets verts et le bois plus élevés que la majorité des adhérents du Sytraival.

Les efforts concerneront :

- La mise en place de la redevance incitative sur les communes de Messimy et Chaleins afin de rapprocher la production d'ordures ménagères par habitant de celle atteinte par les communes en redevance incitative depuis 6 ans.
- Une analyse fine de la production d'ordures ménagères en habitat collectif et la mise en œuvre de dispositifs incitant à sa diminution.
- Un contrôle plus approfondi de l'origine des apports en déchèterie des professionnels.